

François LYARD, Haïphong

François LYARD, fondateur

Né à Saint-Denis-en-Bugey (Ain), le 4 juillet 1874.
Fils de François Lyard, employé du chemin de fer, et de Perronne Bruyère.
Frère aîné de Félix (ci-dessous).
Marié à Hanoï, le 31 décembre 1913, avec Marie-Rosine-Valentine Simond, née à Bonneville (Haute-Savoie), le 28 mai 1878, veuve de Marius Fleury Coudurier. Divorcés à Paris le 18 mai 1931. Dont (avant mariage) :
Raymonde-Adelie-Péronne (Hanoï, 9 novembre 1912-Paris XIV^e, 15 juillet 1987), mariée à Paris, le 10 juillet 1937, avec René Justin, Eugène Coureaut.

Engagé volontaire dans les équipages de la flotte (1893).
École des mécaniciens (1895).
Chef de station à la Société des forces motrices du Rhône.
Départ pour l'Indo-Chine (août 1899).
Ingénieur des eaux potables de la ville de Cholon (Cochinchine) : construction et mise en exploitation du réseau (captation, usines élévatoires, canalisations des rues).
Directeur à Haïphong de la [Société indochinoise d'électricité](#) (1901-1903),
Ingénieur-conseil à Haïphong (1903).
Membre pendant cinq ans de la CCI et du [conseil municipal](#) de Haïphong.
Compars du développement de [Doson](#) (1907).
Exploitant forestier dans la vallée du Song-Ky, derrière le Đông-Triêu, à l'origine d'un procès avec [Richard Guidon Lavallée](#),
constructeur du réseau d'eau potable de Hué (juillet 1908-fin 1912).
[concessionnaire minier](#) (1913-1925),
il obtient le [monopole des exportations de sel](#) le 1^{er} avril 1914,
Fonde, quelques jours plus tard, la [Compagnie d'exportation d'Extrême-Orient](#),
Mobilisé le 2 août 1914. Classé service auxiliaire (8 septembre 1915). Renvoyé dans ses foyers (15 octobre 1915). Mis en sursis d'appel à l'Union financière et industrielle d'électricité à Paris (8 février 1916).
Participe de 1927 à la fondation des [Caoutchoucs de Chamcar-Lœu](#) (Cambodge) avec rang d'administrateur délégué.
[Président des Établissements et comptoirs Georges Savoie](#) au Cameroun (déc. 1927).

Conseiller général radical de Beaufort-sur-Doron (Savoie) (1919).
Chevalier de la Légion d'honneur (1923)
Faire-part de décès : *Le Petit Dauphinois*, 12 février 1933.

Félix LYARD, Ingénieur-entrepreneur

Né à Saint-Denis-en-Bugey le 19 avril 1884.

Frère du précédent.

De son union avec Dô-thi-Phep : Georgette (Thua-tiên, 14 juillet 1910-Chambéry, 14 avril 1993), reconnue à Haïphong, le 7 juin 1913 (voir Hué : acte n° 11 du 7 juin 1913), mariée à Aix-les-Bains, le 27 juin 1942, avec André Froment.

Marié à Paris VIII^e, le 2 août 1923 avec Caroline Idrac.

Appelé parfois Lyard jeune, il seconde son frère à Haïphong et Hué dans les années 1907-1913.

CHRONIQUE DE HAÏPHONG (*L'Avenir du Tonkin*, 4 mars 1905)

L'actualité est aux questions d'assainissement et c'est un grand bien. Nous apprenons que monsieur Lyard, l'ingénieur civil, ancien directeur de notre usine d'électricité, vient de proposer un plan d'ensemble pour l'enlèvement des eaux ménagères et des vidanges de la ville de Hanoï par un système du tout à l'usine appliqué déjà dans un grand nombre de villes d'Europe et d'Amérique.

Nous souhaitons à notre compatriote le succès le plus complet. Ces questions offrent un intérêt qui doit primer celui qui s'attache à nombre d'autres entreprises et les sacrifices faits en vue de l'assainissement d'une ville sont de ceux qui ne sont jamais critiqués et honorent une municipalité.

N'y aurait-il rien à faire dans ce sens pour Haïphong ?

CHRONIQUE DE HAÏPHONG (*L'Avenir du Tonkin*, 11 mars 1905, p. 3)

Se jugeant offensé par un article paru ce matin dans l'*Écho du Tonkin* sous le titre « À un inconscient », monsieur Le Vasseur, directeur du *Courrier d'Haïphong*, a envoyé ses témoins, messieurs Maurice et Gallois, à monsieur Fonvillars, auteur de l'article en question.

Monsieur Fonvillars a mis aussitôt ces Messieurs en rapport avec deux de ses amis, messieurs Rousé et Lyard.

À l'heure où nous écrivons, aucune décision ne paraît avoir été prise.

HAÏPHONG

Le renflouement du « Sully »
Les divers protêts déposés
(*L'Avenir du Tonkin*, 10 avril 1905, p. 3)

Depuis que l'Anglais Jameson, après nous avoir bluffé pendant plus d'un mois, a abandonné les travaux qu'il avait entrepris, trouvant cette tâche au-dessus de ses forces et de ses capacités, plusieurs projets pour le renflouage du « Sully » ont été proposés au Gouverneur général .

Ces projets, au nombre de trois, sont les suivants.

1° Le premier déposé par M. William Jack, de Hong-Kong [...].

2° Le deuxième projet est dû à M. Porchet [...].

3° Enfin, le troisième projet a été déposé par MM. Lyard et Verhlet : le système préconisé par eux est le même que celui de Porchet.

D'ici peu, une solution sera prise en haut lieu. Nous en tiendrons nos lecteurs au courant, cette question du « Sully » intéressant, et à juste titre, tout le monde au Tonkin.

Chronique de Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 8 mars 1907)

À la correctionnelle. — Un boy ayant volé divers effets d'habillement à M. Lyard jeune s'est vu condamné à un an de prison.

Liste des électeurs de Haïphong (suite)
(*L'Avenir du Tonkin*, 8 et 10 mars 1907)

Lyard, François, ingénieur civil,

Additions

Lyard, Félix, ingénieur civil,

Chronique de Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 8 mars 1907)

Nouvelles chaloupes. — M. Lyard, parti dimanche dernier par le vaquer allemand *Carl-Diedrichsen*, se rend à Hongkong prendre livraison des deux chaloupes que l'*U.C.I.* mettra en service très prochainement sur la ligne de Lao-Kay.

Ces chaloupes, qui ont 43 à 46 mètres de long et 9 mètres de large, sont des monoroues du type de la « Perle » appartenant à M. Roque, armateur. Elles viendront de Hongkong à Haïphong par leurs propres moyens. M. Lyard sera de retour au Tonkin dans une vingtaine de jours.

Ajoutons que le baptême de ces chaloupes aura lieu à Haïphong.

Chronique de Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 mars 1907)

Nouvelles chaloupes. — Nous apprenons que M. Lyard, qui est parti pour Hongkong au commencement de ce mois pour prendre livraison des deux chaloupes commandées par l'*U. C. I.*, sera de retour à Haïphong vers le 10 du mois prochain. Les deux

chaloupes quitteront Hongkong dans une dizaine de jours, l'une d'elles n'étant pas totalement terminée.

CHRONIQUE DE HAÏPHONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 3 avril 1907)

À la Musicale. — Très réussi le bal paré, masqué, travesti et de têtes, donné à la société musicale, lundi soir.

M. Lyard, en vieux marcheur...

Indo-Chine
Chambre de commerce de Haïphong
(*La Dépêche coloniale*, 1^{er} avril 1908)

Au scrutin de ballottage, MM. Flambeau, Freynet, Lyard, Roque, Boucaher et Barrière ont été élus membres de la chambre de commerce de Haïphong.

MARINE MARCHANDE

Arrivée de paquebots
(*La Dépêche coloniale*, 8 août 1908)

Le paquebot le *Polynésien* (M. M.), arrivé à Marseille le 5 août 1908, venant de la Chine et du Japon, avait à bord :

MM. Lyard, Aviot...

Liste des électeurs de la chambre mixte de commerce et d'agriculture de l'Annam
pour l'année 1910-1911
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 1910)

19 Lyard (Félix-Jeune), entrepreneur.

89 Lyard, François Entrepreneur Hué

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1910, p. 500)

Lyard. — Adduction eaux Hué.

HUÉ
ENTREPRENEURS
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1910, p. 503)

Lyard.

N° 170. — Arrêté fixant le montant des dépenses autorisées pour travaux d'adduction d'eau de la ville de Hué.

(Du 30 juin 1910)

(*Bulletin administratif de l'Annam*, 1910)

Le gouverneur général de l'Indochine, officier de la Légion d'honneur :

Vu le décret du 21 avril 1891 ;

Vu le décret du 18 janvier 1905 portant organisation du service et du personnel des Travaux publics de l'Indochine ;

Vu l'arrêté du 13 février 1899 fixant les attributions des services généraux et des services locaux de l'Indochine, et les rapports de ces services entre eux ;

Vu le programme du cahier des charges de l'adjudication sur concours pour le projet d'adduction d'eau de la ville de Hué, approuvé par la commission permanente du conseil supérieur le 12 juillet 1907 ;

Vu le procès-verbal de la commission d'adjudication en date du 9 mai 1908 ;

Vu le projet et la soumission adressés par M. Lyard, le 14 mai 1908 au président de la commission d'adjudication et approuvé en commission permanente le 4 juin 1908 ;

Vu la lettre du 17 février 1908 par laquelle M. Lyard a proposé à M. Bouteville, inspecteur général des Travaux publics au ministère des colonies, de substituer à la disposition sommaire de filtration prévue à ce projet un système de filtration comportant l'application complète du système Puech-Chabal ;

Vu l'arrêté du 5 décembre 1909, fixant à 1.254.000 francs le montant des dépenses autorisées ;

Vu le rapport en date du 15 mars 1910 de l'ingénieur en chef des Travaux publics sur la situation des dépenses et des travaux au 1^{er} mars 1910 ;

Sur la proposition du résident supérieur en Annam et du directeur général des Travaux publics de l'Indochine ;

La commission permanente du Conseil supérieur de l'Indochine entendue ;

ARRÊTE :

Article premier. — Le montant des dépenses autorisées pour travaux d'adduction d'eau de la ville de Hué est fixé à 1.404.000 francs.

Art. 2. — Le montant de ces dépenses est réparti comme suit :

Travaux à l'entreprise 1.295.660 fr. 14

Somme à valoir pour travaux en régie et imprévus 108.339 86

Total 1.404.000 00

Art. 3. — Le résident supérieur en Annam et le directeur général des Travaux publics de l'Indochine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saigon, le 30 juin 1910.

Signé : KLOBUKOWSKI

Visé au contrôle financier,
le 2 juillet 1910 — n° 1314

Par le gouverneur général :

— le résident supérieur en Annam,

Signé : GROLEAU

— l'ingénieur en chef des Ponts et chaussées des colonies, inspecteur des Travaux publics, chargé des fonctions de directeur général des Travaux publics

Signé : CONSTANTIN

Raid automobile Hanoï-Huê-Tourane-Faifoo
(*L'Avenir du Tonkin*, 27 mars 1911)

.....
Pendant notre séjour dans la ville [de Hué], grâce à l'amabilité de M. le résident supérieur et de M. le chef de cabinet, nous obtenons l'autorisation de visiter la Cour et sommes reçus chez tous les ministres et les princes. Puis nous commençons nos randonnées aux environs de Hué chaque jour, aux tombeaux des Rois, aux Arènes des Eléphants royaux, à l'Usine des eaux dont le sympathique M. Bureau nous fait visiter l'installation complètement terminée sous les ordres de M. Lyard, ingénieur — travaux qui lui font le plus grand honneur. Cet homme aimable nous a reçus chez lui, à Hué, en ami. Une photo a été prise à l'usine en souvenir de notre passage.

Revue mensuelle du Touring Club de France, novembre 1911 :
F. Lyard, croix de guerre, ingénieur, rue de Phu-Cam, Hué (Annam)

ANNAM

Hué
(*L'Avenir du Tonkin*, 26 juin 1912)

Le service des Eaux. — Par suite de l'achèvement des travaux pour l'installation du nouveau service des eaux dans la ville de Hué, les entrepreneurs, MM. Lyard, ont quitté notre ville, remettant à l'administration des Travaux publics la direction et l'administration de ce nouveau service.

À parler franc, il nous eût paru préférable de ne pas voir les travaux publics en cette affaire. Cette catégorie d'exploitation nous semble plutôt en meilleures mains avec une entreprise privée. Cette dernière aurait, à notre humble avis, mené avec plus d'économies et plus de satisfaction pour le public cette entreprise.

On parle d'annexer au service des eaux de Hué l'éclairage électrique de la ville projeté et sur le point de se réaliser, paraît-il.

L'industrie privée nous offre plus d'avantages, sous tous les rapports, pour la bonne exploitation de ces deux branches, qu'une administration de l'État, fût-elle celle des Travaux publics. Notre budget de l'Annam est déjà assez pauvre, sans qu'on vienne mettre à sa charge, l'état-major et le personnel du service des eaux et aussi, dans un avenir prochain, celui de l'éclairage électrique. L'étatisme n'est point fait pour nous satisfaire en ces deux entreprises.

N° 164. — DÉCISION relative au montant total des sommes dues à M. Lyard, entrepreneur de l'adduction des eaux à Hué, par l'administration locale de l'Annam
(Du 30 juin 1912)

(*Bulletin administratif de l'Annam*, 1912)

Le résident supérieur en Annam, chevalier de la Légion d'honneur :

Vu le décret du 20 octobre 1911 portant fixation des pouvoirs du gouverneur de la Cochinchine et des résidents supérieurs en Indochine ;

Vu le cahier des charges pour l'adduction d'eau à Hué, du 24 mai 1907 ;

Vu les paiements déjà effectués pour ces travaux ;

Attendu qu'il reste dû à M. Lyard, François, entrepreneur de l'adduction des eaux à Hué, une somme de cent seize mille cinq cents soixante-onze francs soixante-cinq centimes, mais que diverses retenues s'élevant au total de quatre-vingt-quatre mille cinq cent soixante-dix-sept francs soixante-seize centimes ont été précomptées sur l'ordre de paiement établi pour solde des travaux de l'entreprise ;

Attendu que le montant de ces retenues est contesté par l'intéressé et que, si un accord n'intervient pas entre l'administration locale de l'Annam et M. Lyard, cette contestation sera jugée ultérieurement par l'autorité administrative conformément aux dispositions de l'article 132 du cahier des charges de l'entreprise ;

Attendu que M. Lyard, François n'a pas perçu en temps utile le montant de l'ordre de paiement émis à son profit au titre du budget local, exercice 1911, qui doit supporter la dépense ;

DÉCIDE :

Le montant total des sommes dues à M. Lyard, François, par l'administration locale de l'Annam, soit cent seize mille cinq cent soixante-onze francs soixante-cinq centimes (116.571 fr. 65) sera versé à la Caisse des dépôts et consignations aux charges suivantes :

1°. — Pour une somme de trente et un mille neuf cent quatre-vingt-treize francs quatre-vingt-neuf centimes (31.993 fr. 89), montant du mandat déduction faite des retenues précomptées, le remboursement sera opéré sur simple demande de l'intéressé et par acquit ;

2°. — Pour une somme de quatre-vingt-quatre mille cinq cent soixante-dix-sept francs soixante-seize centimes (84.577 fr. 76) montant des retenues précomptées, le remboursement sera opéré dans les conditions prévues par une décision administrative rendue ultérieurement par monsieur le résident supérieur en Annam soit à la suite d'un accord intervenu entre les parties, soit à la suite d'une décision du tribunal administratif appelé à connaître de l'affaire.

Hué, le 30 juin 1912.

Signé : MAHÉ

Hanoï

(*L'Avenir du Tonkin*, 14 septembre 1912)

Conseil du contentieux. — M. Galuski, chef des services administratifs et contentieux à l'Inspection générale des Travaux publics, est désigné pour représenter le Gouvernement général dans l'instance contre le Gouvernement général et le Protectorat de l'Annam introduite par M. Lyard, entrepreneur, devant le Conseil du contentieux administratif siégeant à Hanoï.

N° 250. — ARRÊTÉ chargeant M. Galuski; chef des services administratif et du contentieux à l'Inspection générale des travaux publics, de représenter le protectorat de l'Annam dans l'instance Lyard.

(Du 31 octobre 1912).

(*Bulletin administratif de l'Annam*, 1912)

Le résident supérieur en Annam, chevalier de la Légion d'honneur :
Vu le décret du 20 octobre 1911 portant fixation des pouvoirs du gouverneur de la Cochinchine et des résidents supérieurs ;
Vu le décret du 18 janvier 1905 ;
Vu l'arrêté du 31 décembre 1911 ;
Vu la décision en date du 14 août 1912 chargeant M. Galiski, chef des services administratifs et du contentieux à l'Inspection générale des Travaux publics, de représenter le protectorat de l'Annam dans l'instance introduite par M. Lyard, le 26 décembre 1911 ;
Vu l'instance introduite le 11 juillet 1912, devant le tribunal du contentieux administratif de l'Annam-Tonkin par M. Lyard François, entrepreneur des travaux d'adduction des eaux potables pour la ville de Hué ;

ARRÊTE

M. Galuski, chef des services administratifs et du contentieux à l'inspection générale des travaux publics, est chargé de représenter le protectorat de l'Annam dans l'instance introduite le 11 juillet 1912 par M. Lyard, entrepreneur au sujet du règlement de l'entreprise d'adduction d'eau potable à Hué.

Hué, le 31 octobre 1912.

Signé : G. MAHÉ

ANNAM

Huê

(*L'Avenir du Tonkin*, 23 octobre 1913)

Transaction. — Il est prélevé sur les fonds de réserve et de prévoyance de l'Annam une somme de 410.000 francs, soit, au taux de 2 fr. 50, cent soixante quatre mille piastres, pour règlement de la transaction intervenue entre le Protectorat de l'Annam et M. Lyard, entrepreneur, à l'occasion des travaux d'adduction d'eau potable à Hué.

ANNAM

La vie administrative.

(*Les Annales coloniales*, 27 novembre 1913).

Un arrêté du gouverneur général porte prélèvement sur les fonds de réserve et de prévoyance de l'Annam d'une somme de 410.000 francs pour règlement de la transaction intervenue entre le protectorat de l'Annam et M. Lyard à l'occasion des travaux d'adduction d'eau potable à Hué.

Chronique de Haiphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 26 février 1914)

DÉPART. — Liste nominative des passagers partis par la *Manche*, le 24 février 1914.

Pour Saïgon. — MM. Schneider, Lyard...

Pour Marseille. — ... M^{me} Lyard et 2 enfants...

Annuaire général de l'Indochine française, 1916 :
F. Lyard, entrepreneur à Haïphong.

Congés. — Permissions — Passages
(*Bulletin administratif du Tonkin, janvier 1918, p.123*)

Par arrêté du Gouverneur général de l'Indochine, en date du 29 décembre 1917 :
Un passage gratuit de Haïphong à destination de Marseille est accordé à mademoiselle Georgette Lyard, âgée de sept ans et quatre mois, fille d'un adjudant mobilisé, non fonctionnaire [Félix Lyard], envoyé en France pour prendre part à la guerre.

LÉGION D'HONNEUR
Ministère des colonies
(*Journal officiel de la République française (lois et décrets), 16 août 1923*)

EXPOSITION COLONIALE DE MARSEILLE

Chevaliers

Lyard (François), directeur de la Compagnie d'exportation d'Extrême-Orient [CEDEO] ; 6 ans 11 mois de services militaires, 3 campagnes de guerre. Depuis 22 ans en Indochine ; 15 ans de séjour consécutif dans la colonie. [Par les travaux très importants qu'il a entrepris et menés à bien, a été un des plus utiles artisans de l'assainissement de la colonie et, par suite, de sa prospérité.](#) A rempli pendant 5 ans, avec la plus haute distinction, les fonctions de conseiller municipal et de membre de la chambre de commerce de Haïphong. Services exceptionnels rendus comme membre du comité consultatif institué auprès du commissariat général de l'Indochine à l'exposition nationale coloniale de Marseille.

Suite :

[Société indochinoise pour les eaux et l'électricité en Annam.](#)